

Les experts réclament (à nouveau) davantage de médecins francophones

■ La commission de planification demande une clé de répartition des quotas Inami 58 NL/42 FR.

Nouveau dossier communautaire en vue pour Michel I^{er}. Dans un avis adopté il y a dix jours, la commission de planification de l'offre médicale réclame l'abandon de la traditionnelle clé de répartition de 60 % NL/40 % FR et un rééquilibrage des quotas de médecins en faveur des francophones. Selon le projet d'avis couché dans le procès-verbal de leur réunion du 7 mars, les experts de la commission (représentants flamands et francophones des universités, des médecins, des mutuelles...) demandent, à l'unanimité, que les quotas de médecins pour les années 2023 à 2026 se répartissent entre 58 % pour les Flamands et 42 % pour les francophones (838 en Communauté flamande et 607 en Communauté française, soit 1 445 au total). Dans chaque Communauté, le pourcentage de médecins généralistes représente 43 % du total.

Pour rappel, ces quotas concernent le nombre de numéros Inami qui seront accordés aux étudiants en médecine, une fois leurs études de base terminées. Ces

numéros leur permettent de pratiquer la médecine curative et de débiter leur spécialisation.

Suivra? Suivra pas?

La commission de planification base ses avis sur les évolutions attendues des besoins et du nombre de médecins actifs. Elle veille à éviter les pénuries sur le terrain. Or, si un manque de médecins apparaît en Flandre, c'est du côté francophone qu'il est le plus fort. D'où cette recommandation d'augmenter la part des médecins franco-

phones de 2023 à 2026 (pour la suite, les experts attendent de nouvelles données).

Si cet avis se confirme, il n'est pas dit qu'il sera suivi par la ministre de la Santé publique, Maggie De Block (Open VLD). Le dernier avis, portant sur l'année 2022, réclamait lui aussi un glissement de la clé 60/40 vers une clé 56,5/43,5. Mais le gouvernement fédéral avait maintenu la clé inchangée. Maggie De Block s'était cependant engagée à ce que chaque étudiant francophone en dernière année obtienne son numéro Inami, ce qui relèverait automatiquement le nombre de médecins franco-

phones. Cet engagement avait une contrepartie : l'instauration d'un examen d'entrée en Communauté française (ce qui a été fait), comme il en existe un depuis longtemps en Flandre.

Le nord du pays, surtout la N-VA et le CD&V, ne supporte plus le "laxisme" de la Communauté française en la matière qui, au cours des années, a laissé passer des centaines de médecins surnuméraires par rapport aux quotas fédéraux. Et il ne fera plus de cadeau aux francophones dans ce dossier.

L. G.

1445

médecins/an

La commission propose de distribuer 1 445 numéros Inami par an de 2023 à 2026.

Spécialités

Entre pénuries et excédents

L'avis mentionne également les spécialités en situation de pénurie et d'excédent.

En pénurie : médecine générale, psychiatrie, médecine d'urgence et aiguë, gériatrie, rhumatologie, biologie clinique, anatomie pathologique, ophtalmologie, otorhinolaryngologie.

En excédent : gynécologie-obstétrique, pédiatrie, radiothérapie-oncologie, radiodiagnostic, chirurgie.